



Télétravail en situation de crise : « les administrations doivent être exemplaires »

Le premier ministre, tout comme la ministre de la fonction publique, appelle les employeurs et les agents publics, dont les activités peuvent se réaliser en télétravail, à faire preuve de civisme et à « montrer l'exemple ».

Diminuer la présence sur les lieux de travail peut aider à réduire jusqu'à 20 % les taux de contamination. En réduisant les échanges en milieu professionnel, on réduit également le flux dans les transports en commun. Pour les plus isolés, la possibilité de revenir une journée sur les lieux de travail est ouverte et un accompagnement est possible, notamment par la mobilisation des réseaux de prévention.

L'UNSA fonction publique invite donc tous les agents concernés, qui ont essuyé un refus de la part de leur employeur, à réitérer de manière formelle leur demande de télétravail et à contacter leurs représentants syndicaux. Cette mobilisation peut contribuer à sauver des vies soit directement, soit en permettant la poursuite d'activités dont un grand nombre de nos concitoyens dépendent.

L'UNSA fonction publique appelle les employeurs publics, en ces circonstances si particulières et souvent anxiogènes, à favoriser, dans les meilleures conditions possibles, le télétravail. La marge de progression est notable puisqu'aujourd'hui seuls 42 % des agents travaillent au moins un jour à distance alors que selon la ministre de la transformation et de la fonction publiques 70% des agents pourraient le faire.

Bagnolet, le 5 février 2021

Luc Farré

Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique

